



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, et de Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, Yuriko Backes, à la question parlementaire n° 2208 de Madame et Monsieur les Députés Barbara Agostino et André Bauler

Ad 1)

Le programme de construction relatif à l'extension du Lycée de Clervaux prévoit notamment :

- 42 salles de classe ;
- 17 salles spéciales ;
- 4 ateliers ;
- 2 salles dédiées aux activités sportives ;
- 1 structure administrative ;
- 1 restaurant scolaire d'une capacité de 220 places.

Ad 2)

La capacité d'accueil de l'extension est de 780 élèves ; le bâtiment existant ayant été construit pour 800 élèves, l'effectif total du lycée sera de 1 580 élèves.

Ad 3)

Le début des travaux est conditionné par l'adoption du projet de loi et la délivrance de toutes les autorisations requises, dont notamment le permis de construire et l'autorisation d'exploitation.

Ad 4)

La durée des travaux de construction est estimée à quelque 42 mois.

Ad 5)

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du nombre d'élèves inscrits au LESC depuis son ouverture.

2018/2019	188
2019/2020	388
2020/2021	621
2021/2022	765
2022/2023	904
2023/2024	984
2024/2025	1 026

Luxembourg, le 6 mai 2025

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH